



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 02 février 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de .

**Date de la convocation :** lundi 02 février 2026

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISIUS, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Jean-Marie SAUBANERE, Evelyne COURROS, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

**Absents :**

Christian BENESSE, Jean-Marie DOUTHE, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Véronique TOUYA, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Francine COUDROY, Sabine DEHEZ, Jean-Pierre POUSSARD

**Pouvoirs :**

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Muriel BERGES a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>5</b>
<b>Votants</b>	<b>22</b>

N° 20260202-012

#### SAD - CONVENTION REFLEXOLOGIE PLANTAIRE ET FACIALE

VU la délibération du Conseil d'Administration n°20241216-026 du 16 décembre 2024

VU la délibération du Conseil d'Administration n°20250908-013 du 08 septembre 2025

**Considérant** la volonté du CIAS du Pays Tarusate, d'œuvrer pour la prévention et le bien-être au travail des agents du Service Autonomie à Domicile (SAD) et du service Portage de Repas (PDR) du CIAS du Pays Tarusate.

**Considérant** la proposition d'intervention de Mme Roulet, dans le cadre d'une action de réflexologie plantaire et faciale.

Madame la Vice-Présidence expose,

La réflexologie est un outil qui vient stimuler les capacités d'autorégulation du corps et renforcer notre terrain. Elle vient en complément d'une hygiène de vie saine, afin de soulager les douleurs, les troubles du sommeil, détoxifier l'organisme, apaiser les troubles du transit, redynamiser les différents systèmes du corps de manière générale.



Madame Roulet propose des séances commençant par un entretien afin de cibler les problèmes, évaluer les possibles précautions ou contre-indications à la pratique. La séance est adaptée de manière individuelle. Le massage dure environ 45 minutes.

Le CIAS du Pays Tarusate met à disposition gratuitement le bureau médical de la Maison Dunié.

La prestation s'entend pour 60€ la séance d'1 heure.

La présente convention est établie pour 1 an à compter du 1er janvier 2026

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOpte A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**  
**DE SIGNER** la proposition de convention,

**ARTICLE 2**  
**D'INSCRIRE** le budget nécessaire

**ARTICLE 3 :**  
La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 4 :**  
Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

**Vote** : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 03 FEV. 2026

**Patricia LOUBERE**

La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

**Patricia LOUBERE**